



En visite dans le sud du territoire, les élus communautaires accueillis à Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, le 1^{er} avril

Quel territoire voulons-nous pour l'avenir ?



Élus et services communautaires se mobilisent pour élaborer un projet de territoire, le schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Outil de planification, il fixera les grandes orientations du développement des 34 communes de la Cara à l'horizon des vingt prochaines années. Objectif : offrir les meilleures conditions pour l'évolution de la qualité de vie de plus de 80 000 habitants sur 600 km², notamment en termes de développement économique, d'environnement, d'habitat, de mobilité...

Comment accueillir des jeunes et des familles, notamment à travers la création de nouveaux emplois d'ici 2020 à 2030 ? Comment diversifier le tissu économique ? Tels sont les enjeux de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT), adoptée le 27 mai par les élus communautaires. Le SCoT est un document de planification centré sur un projet de territoire. Il relève du code de l'urbanisme et définit précisément les objectifs à atteindre dans les domaines des politiques publiques. Il définit les moyens d'actions concrets qu'il peut mobiliser pour y répondre.

Le précédent document de référence, actuellement en vigueur sur le territoire de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara), a été adopté en 2007. « Sa révision est aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles dispositions réglementaires de la loi Grenelle », explique Francis Herbert, vice-président de la Cara délégué à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme réglementaire. Le SCoT actuel est très descriptif. Il fixe les règles, mais ne fournit pas d'indication sur ce que nous voulons faire du territoire, dans des domaines aussi importants que l'économie, l'habitat, les déplacements ou les infrastructures. Voilà pourquoi cette révision du SCoT doit aussi nous permettre de fonder un projet de territoire, en précisant les intentions politiques retenues par les élus, ainsi que la stratégie et les grands axes de développement pour les vingt ans à venir. »

Cet outil se façonne autour de trois notions clés : équilibre, cohérence et anticipation. Il s'agit de trouver l'équilibre entre le développement et l'urbanisation tout en protégeant les ressources naturelles dont nous disposons, harmoniser les multiples politiques publiques mises en œuvre afin d'atteindre un objectif commun et enfin préparer l'avenir du territoire, l'augmentation de sa population – estimée à 100 000 habitants en 2030 – et ses multiples mutations.

Le SCoT est avant un projet de territoire que les élus et services de la Cara construisent ensemble. L'objectif est de répondre à trois questions essentielles. Qui sommes-nous ? ou comment voir et comprendre le territoire ; que voulons-nous ? c'est-à-dire imaginer le territoire de demain et comment faisons-nous ? quelles actions mettre en place pour répondre à nos besoins.

UNE RÉFLEXION PARTAGÉE AVEC LE CODEV* :

À la demande de la Cara, afin de participer à la construction du projet de territoire, le CODEV a mis en place un atelier SCoT pour alimenter et structurer les contributions sur ce thème transversal associé à différents travaux déjà entrepris par cette instance participative.

* Le conseil de développement (CODEV) est une instance participative composée de citoyens et d'acteurs du territoire qui œuvrent auprès des élus. C'est un lieu de débat et d'échange sur les perspectives du territoire. En savoir plus : www.codev-royan-atlantique.fr

En 2014, la CARA et l'Insee Poitou-Charentes ont conclu un partenariat pour la réalisation d'une étude prospective et démographique, avec un angle social et économique. Ce travail a permis de décrire les caractéristiques et les tendances démographiques à l'œuvre sur le territoire ces dernières années mais aussi de dégager une vision sur les 20 à 30 prochaines années.

En savoir plus : https://www.agglo-royan.fr/documents/10452/101943/dossier_etude_341.pdf



VOTRE AVIS COMPTE. Cette démarche se mène avec les habitants, les associations et les partenaires économiques et institutionnels de la Cara. Toutes ces composantes de la société seront associées à la réflexion, pendant l'élaboration du projet de territoire. Des documents concernant la révision du SCoT ainsi qu'un registre pour le recueil des observations sont mis à la disposition du public au siège de la Cara ainsi que dans toutes les communes. Une adresse électronique (scot@agglo-royan.fr) permet également de recueillir les observations et de répondre aux demandes d'information sur ces sujets. Des réunions publiques ainsi qu'une exposition au siège de la Cara donneront à chacun l'occasion de s'informer et de s'exprimer tout au long de la phase de concertation.

LES RÉFÉRENTIELS DU SCOT

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

Il présente le territoire et ses enjeux. Il précise les postulats de départ qui permettront de déterminer les choix stratégiques.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Il contient le projet politique du territoire pour l'avenir, établi sous forme de grands objectifs. Il permet de formuler les axes de développement souhaités par les politiques.

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)

Il précise les orientations permettant de mettre en œuvre le projet défini dans le PADD.